

Institut National de la Santé et de la Recherche Médicale
Délégation Régionale Occitanie Méditerranée
60 Rue de Navacelles
34 394 MONTPELLIER Cedex 5

Acquisition d'un analyseur d'interactions moléculaires par interférométrie sans fluide

Procédure d'appel d'offres ouvert
Article L.2124-2 et articles R.2161-2 à R.2161-5
du code de la commande publique

REGLEMENT DE LA CONSULTATION

Date et heure limite de réception des offres :

18/11/2024 à 12 :00 :00
(Heure de Paris)

Référence de la consultation : 2024_DRMPL_017

SOMMAIRE

1. Objet de la consultation	3
1.1. Objet de la consultation	3
1.2. Allotissement	3
2. Caractéristiques générales	3
2.1. Procédure de passation du marché public	3
2.2. Forme du marché public	3
2.3. Nomenclatures CPV / NACRES	3
2.4. Durée du marché public	4
2.5. Marché de livraisons complémentaires / prestations similaires	4
2.6. Prestations supplémentaires éventuelles	Erreur ! Signet non défini.
2.7. Variantes	4
2.8. Lieux d'exécution / de livraison	4
2.9. Langue	4
2.10. Modalités de financement et de paiement	5
3. Retrait du dossier de consultation sur la plateforme dématérialisée	5
4. Contenu du dossier de consultation	5
5. Forme des candidatures	6
6. Pli des candidats	6
6.1. Le dossier CANDIDATURE	6
6.1.1. Tous les candidats doivent fournir les pièces suivantes :	6
6.1.2. Les pièces à fournir en cas de sous-traitance pour la réalisation des prestations de services ou pour l'exécution des travaux :	7
6.2. Le dossier d'OFFRE	8
7. Conditions de remise des plis dématérialisés	8
7.1. Remise des plis dématérialisés	8
7.2. Signature électronique	9
7.3. Remise d'une copie de sauvegarde	9
7.4. Date limite de réception et de validité des offres	10
8. Modalités et critères d'attribution du marché	10
8.1. Analyse des candidatures	10
8.2. Jugement des offres	11
8.3. Négociations	11
9. Modifications mineures au dossier de consultation	12
10. Renseignements complémentaires	12
11. Documents à fournir par le soumissionnaire retenu	12
12. Voies et délais de recours	13

1. OBJET DE LA CONSULTATION

1.1. Objet de la consultation

Le présent marché public a pour l'acquisition d'un appareil de d'analyse d'interactions sans fluide par interférométrie pour les besoins de la plateforme **PP2I/PPM** de Biocampus.

Cette acquisition comprend la fourniture, la livraison, l'installation, la mise en service, la formation des utilisateurs et la garantie initiale de l'équipement.

1.2. Allotissement

En application des articles L.2113-10 et L.2113-11 du code de la commande publique, la présente consultation n'est pas allotie en raison de l'impossibilité d'identifier des prestations distinctes.

2. CARACTERISTIQUES GENERALES

2.1. Procédure de passation du marché public

La présente consultation est engagée sous la forme de la procédure adaptée en application des articles L. 2123-1 et R.2123-1 à R.2123-5 du code de la commande publique.

Le marché public sera conclu par le Délégué Régional de la Délégation Régionale Occitanie Méditerranée en sa qualité de représentant du pouvoir adjudicateur.

2.2. Forme du marché public

Le marché public issu de la présente consultation donnera lieu à la conclusion d'un marché public simple.

Le marché public sera conclu à prix global et forfaitaire.

2.3. Nomenclatures CPV / NACRES

Les codes des *services/fournitures* du marché public sont les suivants :

- Code CPV : 38512200-9
- Code GHP (NACRES) : TB.02

2.4. Durée du marché public

Le marché public prendra effet à compter de sa date de notification et prendra fin à l'expiration de la garantie initiale des fournitures.

La durée du marché public sera ferme.

2.5. Marché de livraisons complémentaires / prestations similaires

En cas de marchés de fournitures :

Lorsque les conditions sont remplies, l'Acheteur se réserve la faculté de recourir à un marché sans publicité ni mise en concurrence préalables en application de l'article R.2122-4 du code de la commande publique.

En cas de marchés de services/travaux :

Lorsque les conditions sont remplies, l'Acheteur se réserve la faculté de recourir à un marché sans publicité ni mise en concurrence préalables en application de l'article R.2122-7 du code de la commande publique.

2.6. Variantes

En application de l'article R.2151-8 du code de la commande publique, les variantes ne sont pas autorisées.

2.7. Lieux d'exécution / de livraison

Le(s) lieu(x) d'exécution des prestations / de livraison des fournitures sera/seront le(s) suivant(s) :

INSERM U1194-Institut de Recherche en Cancérologie de Montpellier (IRCM) PP2I Plateforme Protéomique et Interactions Moléculaires 208 rue des Apothicaires 34298 Montpellier Cedex 5

2.8. Langue

Dans le cadre de la passation puis de l'exécution du marché, la langue utilisée sera le français. En cas de transmission d'un document dans une langue autre que le français, une traduction en français doit être fournie. La documentation technique pourra être rédigée en anglais.

2.9. Modalités de financement et de paiement

Le mode de règlement des prestations est le virement administratif. Le délai de paiement des prestations est de 30 jours, conformément aux dispositions du CCAP.

Une avance pourra être versée conformément aux articles R.2191-3 et suivants du code de la commande publique.

Aucune garantie financière n'est exigée pour l'exécution du présent marché public.

Le nantissement ou la cession de créances s'effectuera conformément aux articles R.2191-46 et suivants du code de la commande publique.

Le marché public est financé sur le CPER Diams

3. RETRAIT DU DOSSIER DE CONSULTATION SUR LA PLATEFORME DEMATERIALISEE

Le dossier de consultation est téléchargeable en se connectant à la plateforme dématérialisée des achats de l'Etat (PLACE), accessible sur le site suivant :

<http://www.marches-publics.gouv.fr>

Afin de pouvoir décompresser et lire les documents de la consultation, les opérateurs doivent a minima disposer des logiciels suivants : .zip ; Excel, Word, (Pack Microsoft Office 2003 ou supérieur), PDF.

Il est fortement recommandé aux opérateurs économiques de s'identifier sur la plateforme avant de télécharger le dossier de consultation, afin de pouvoir être alertés en cas de modification de la consultation.

Les opérateurs économiques téléchargeant le dossier de consultation en mode anonyme ne pourront pas être alertés des modifications et compléments d'informations apportés postérieurement au téléchargement du dossier de consultation.

4. CONTENU DU DOSSIER DE CONSULTATION

Le dossier de consultation des entreprises est composé des pièces suivantes :

- CCTP n°2024_DRMPL_017
- CCAP n°2024_DRMPL_017
- Le présent règlement de la consultation (RC)
- L'Acte d'engagement (AE)

5. FORME DES CANDIDATURES

Conformément à l'article R.2142-19 du code de la commande publique, les opérateurs peuvent présenter des candidatures individuelles ou des candidatures groupées. A tout stade de la procédure, aucune forme de candidature n'est imposée.

Un même opérateur économique ne peut être mandataire de plus d'un groupement dans le cadre d'un marché public. Un même candidat ne peut agir à la fois en qualité de candidat individuel et de membre d'un ou plusieurs groupements, ni être membre de plusieurs groupements.

6. PLI DES CANDIDATS

Tous les documents remis au titre de la candidature ou de l'offre doivent être rédigés en français, ou accompagnés d'une traduction s'ils ne sont pas rédigés en français. *La documentation technique peut être rédigée en anglais.*

Le pli de chaque candidat se compose de deux dossiers distincts : un dossier candidature et un dossier offre.

6.1. Le dossier CANDIDATURE

Les candidats peuvent utiliser les formulaires DC1 et DC2. Les rubriques des formulaires devront être renseignées de telle sorte que les informations demandées ci-dessous soient bien fournies.

Pour justifier des capacités professionnelles, techniques et financières énoncées ci-après, les candidats peuvent s'appuyer sur les capacités d'autres opérateurs économiques en application de l'article R.2143-12 du code de la commande publique. Dans ce cas, il apporte la preuve desdites capacités de ce ou ces opérateurs et prouve qu'il en disposera pour l'exécution du marché public.

6.1.1. Tous les candidats doivent fournir les pièces suivantes :

Aptitude des opérateurs économiques

1. Une **lettre de candidature** indiquant :
 - Les nom, adresse, numéros de téléphone et de télécopie du siège du candidat ;
 - Les raison social, forme juridique et le cas échéant, le numéro d'immatriculation au registre du commerce ou le numéro de SIREN du candidat.
 - La forme de candidature choisie par le(s) opérateur(s) économique(s) (candidature individuelle, groupement solidaire, groupement conjoint)
2. Une **déclaration sur l'honneur** attestant que le candidat ne fait pas l'objet d'une interdiction de soumissionner telle que définie aux articles L.2141-1 à L.2141-5 et L.2141-7 à L.2141-11 du code de la commande publique.

Le candidat peut utiliser le formulaire DC1 au titre de sa déclaration sur l'honneur.

Capacités économiques et financières

3. Une **déclaration concernant le chiffre d'affaires annuel global du candidat** et le cas échéant, le chiffre d'affaires du domaine d'activité faisant l'objet du présent marché, **sur les trois derniers exercices disponibles.**

Dans le cas où le candidat est objectivement dans l'incapacité de fournir ces informations, il peut prouver sa capacité par tout autre moyen de preuve équivalente, notamment la production d'une déclaration appropriée de banques.

Capacités techniques et professionnelles

4. Une **liste des principales fournitures livrées au cours des trois dernières années, en précisant le montant, la date et le destinataire public ou privé.**

Dans le cas où le candidat est objectivement dans l'incapacité de fournir ces informations, il peut trouver sa capacité par tout autre moyen de preuve équivalente.

En cas de groupement, en plus des pièces demandées ci-dessus fournir par chaque membre du groupement, une lettre de candidature et d'habilitation du mandataire par ses cotraitants datée et signée doit être fournie.

6.1.2. Les pièces à fournir en cas de sous-traitance pour la réalisation des prestations de services ou pour l'exécution des travaux :

Les pièces à fournir, **en cas de sous-traitance**, sont les suivantes :

1. La nature des prestations sous-traitées ;
2. Un engagement écrit du ou des sous-traitants ;
3. Un document indiquant le nom, prénom et qualité de la personne compétente pour engager l'opérateur économique ainsi que la raison sociale, forme juridique, adresse

du siège social, le numéro de registre du commerce ou le numéro de SIREN du candidat ;

4. Une déclaration sur l'honneur attestant que le sous-traitant ne fait pas l'objet d'une interdiction de soumissionner telle que définie aux articles L.2141-1 à L.2141-5 et L.2141-7 à L.2141-11 du code de la commande publique.
5. Les pièces référencées aux points 4 et 5 demandées au titre des capacités économiques et financières et des capacités techniques et professionnelles des candidats ;
6. Si l'opérateur est en redressement judiciaire, la copie du ou des jugements l'autorisant à poursuivre son activité.

Pour déclarer une ou plusieurs sous-traitances, les candidats doivent utiliser le formulaire DC4. Les rubriques des formulaires devront être renseignées de telle sorte que les informations demandées ci-dessus soient bien fournies.

6.2. Le dossier d'OFFRE

1. L'acte d'engagement dûment complété en intégralité ;
2. La proposition financière du soumissionnaire ;
3. La proposition technique du soumissionnaire

Seul le dépôt de leur offre vaut engagement de leur part à la maintenir pendant la durée de validité des offres indiquée à l'article 7.4 du présent règlement de la consultation.

7. CONDITIONS DE REMISE DES PLIS DEMATERIALISES

Conformément à l'article R.2131-7 du code de la commande publique, **les plis doivent obligatoirement être remis par voie dématérialisée à l'adresse suivante : www.marches-publics.gouv.fr**, hors en cas de remise d'une copie de sauvegarde.

7.1. Remise des plis dématérialisés

Avant de procéder à la remise du pli dématérialisé, l'opérateur économique doit s'assurer que son poste informatique dispose des prérequis techniques nécessaires à l'utilisation de la plateforme de dématérialisation.

Les prérequis techniques et les conditions d'utilisation auxquels les candidats doivent répondre sont mentionnés spécifiquement sur les pages Internet de la plateforme de dématérialisation.

Les prérequis techniques sont disponibles sous le lien suivant : https://www.marches-publics.gouv.fr/?page=entreprise.PrerequisTechniques&calledFrom=entreprise#rubrique_2

Sous peine d'irrecevabilité, les fichiers transmis devront être transmis dans des formats largement disponibles. **Il est rappelé aux candidats d'éviter les intitulés trop longs et les caractères spéciaux dans le nommage des fichiers et des dossiers.**

Les candidats peuvent bénéficier d'une assistance au dépôt électronique en consultant la rubrique « **Aide** » à l'adresse suivante : <http://www.marches-publics.gouv.fr>

En cas d'envois successifs, seule la dernière réponse déposée avant la date limite de remise des plis sera retenue. De ce fait, dans le cadre des marchés publics allotis, les lots doivent être déposés simultanément.

7.2. Signature électronique

La signature électronique des documents contractuels n'est pas une obligation dans le cadre de la présente consultation. La signature des documents contractuels sera exigée uniquement au stade de l'attribution du marché public.

Les pièces signées électroniquement doivent faire l'objet d'une signature électronique individuelle et conforme au format XAdES, CAdES ou PAdES. La signature électronique d'un fichier compressé ne vaut pas signature des fichiers qu'il contient.

Les attributaires utilisant la signature électronique doivent se conformer à l'article du 22 mars 2019 relatif à la signature électronique des contrats de la commande publique, constituant l'annexe n°12 au code de la commande publique.

Le signataire utilise le dispositif de création de signature électronique de son choix. Le signataire est libre d'utiliser le certificat de son choix si ce dernier est conforme aux obligations minimales résultant du RGS (Référentiel Général de Sécurité). Dans ce cas, il doit transmettre tous les éléments nécessaires à la vérification de cette conformité.

Après attribution, les candidats peuvent être informés que l'offre électronique retenue sera transformée en offre papier, pour donner lieu à la signature manuscrite du marché public. Après la notification du marché, le Titulaire sera tenu de communiquer par voie postale l'acte d'engagement et ses annexes avec une signature manuscrite originale.

7.3. Remise d'une copie de sauvegarde

En parallèle, il est recommandé de présenter sur support physique électronique ou sur support papier, une copie de sauvegarde.

La copie de sauvegarde doit comprendre les mentions suivantes :

Inserm – Délégation Régionale Occitanie Méditerranée

A l'attention du Délégué Régional
Ne pas ouvrir par le Service Courrier – Procédure adaptée
« Acquisition d'un analyseur d'interactions moléculaires par interférométrie sans fluide »
2024_DRMPL_017 »
NOM DU CANDIDAT
COPIE DE SAUVEGARDE

La copie de sauvegarde doit être remise, avant la date limite de remise des offres indiquée en page de garde :

- Soit par lettre recommandée avec demande d'avis de réception postale à l'adresse suivante : Inserm – Délégation Régionale Occitanie Méditerranée, Service Achats-Marchés, 60 rue de Navacelles, 34 394 Montpellier Cedex 5 ;
- Soit contre récépissé à l'Inserm – Délégation Régionale Occitanie Méditerranée, Service Achats-Marchés, 60 rue de Navacelles, 34 394 Montpellier Cedex 5, de 8h30 à 12h et de 13h30 à 16h.

Le représentant du pouvoir adjudicateur pourra procéder à l'ouverture de la copie de sauvegarde dans les hypothèses prévues par la réglementation.

7.4. Date limite de réception et de validité des offres

Sous peine d'irrecevabilité, les plis doivent impérativement être remis avant :

Le 18/11/2024 à 12 :00 :00
(Heure de Paris)

Les plis postérieurement à la date et l'heure limite fixées ci-dessus seront inscrits au registre des dépôts mais ne seront pas retenus. Les copies de sauvegarde arrivées hors délai seront détruites sans avoir été examinées.

Le délai de validité des offres est de 3 mois à compter de la date limite de réception des offres indiquée ci-dessus.

8. MODALITES ET CRITERES D'ATTRIBUTION DU MARCHE

8.1. Analyse des candidatures

L'analyse des candidatures s'effectue conformément aux articles R.2144-1 à R.2144-7 du code de la commande publique.

L'Acheteur se réserve le droit de procéder à une demande de compléments de candidature, conformément aux articles R.2152-1 et R.2152-2 du code de la commande publique.

En cas de demande de compléments de la part de l'Acheteur, les compléments de candidature doivent être déposés sur la plateforme.

8.2. Jugement des offres

Le jugement des offres s'effectue conformément aux articles R.2151-1 et suivants du code de la commande publique.

L'Acheteur se réserve le droit de procéder à une demande de précisions, conformément aux articles R.2152-1 et R.2152-2 du code de la commande publique.

Après élimination des offres inappropriées, irrégulières ou inacceptables, le marché est attribué au soumissionnaire ayant présenté l'offre économiquement la plus avantageuse jugée en fonction des critères et de leur pondération énoncés ci-dessous.

CRITERE / Sous-critère		Pondération
1. VALEUR TECHNIQUE DE L'OFFRE		50 %
Sous critère 1.1	Caractéristiques, performances et qualités de l'instrument proposé.	70%
Sous critère 1.2	qualité de l'offre informatique et logicielle	5%
Sous critère 1.3	qualité de l'offre de formation et de la documentation	5%
Sous critère 1.4	qualité de l'offre de services pendant la période de garantie	20%
2. QUALITE DE L'OFFRE EN MATIERE DE POTECTION DE L'ENVIRONEMENT		10 %
3. DELAI D'EXECUTION		5%
4. PRIX DE L'OFFRE		35%

8.3. Négociations

En application de l'article R.2123-5 du code de la commande publique, l'Acheteur se réserve le droit de négocier les offres des 3 premiers soumissionnaires, tant que cette faculté n'a pas pour objet de modifier substantiellement l'offre de ces derniers.

L'Acheteur se réserve également la possibilité d'attribuer le marché public sur la base des offres initiales sans négociations.

9. MODIFICATIONS MINEURES AU DOSSIER DE CONSULTATION

L'Acheteur se réserve le droit d'apporter des modifications mineures au dossier de consultation. Dans un tel cas, celles-ci sont communiquées au plus tard au **04/10/2024**.

Les candidats doivent répondre sur la base du dossier de consultation modifié, sans pouvoir émettre aucune réclamation.

Les candidats qui s'identifieront préalablement au téléchargement du dossier de consultation sur la plateforme de dématérialisation seront informés des modifications apportées par un courriel adressé par la plateforme.

10. RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES

Toute demande de renseignements complémentaires doit faire l'objet d'une demande écrite et être transmise par voie dématérialisée via la plateforme de dématérialisation.

Lorsque la demande est transmise via la plateforme, l'espace de saisie étant limité à 250 caractères, le candidat doit joindre un fichier à sa demande lorsque sa date dépasse le nombre de caractères limites.

Les candidats adressent leur demande au plus tard le 08/11/2024. Aucune demande au-delà de cette date ne sera acceptée.

L'Acheteur communique aux candidats les réponses aux renseignements complémentaires demandés au plus tard le 13/11/2025.

11. DOCUMENTS A FOURNIR PAR LE SOUMISSIONNAIRE RETENU

Le soumissionnaire auquel il est envisagé d'attribuer le marché public devra produire les pièces et attestations mentionnées ci-dessous dans les 5 jours ouvrés à compter de la demande de l'Acheteur.

Les candidats sont invités à déposer ces documents sur la plateforme mise à disposition gratuitement par l'Inserm à l'adresse suivante : <http://e-attestations.com/fr>.

Le soumissionnaire retenu à l'issue de la présente consultation devra fournir en plus des documents du marché, les pièces suivantes :

- Les attestations et certificats délivrés par les administrations et organismes compétents prouvant qu'il a satisfait à ses obligations fiscales et sociales (articles R.2143-6 à R.2143-10 du code de la commande publique).
- Les documents permettant de justifier de la capacité du signataire à engager le soumissionnaire.
- Les attestations d'assurances en responsabilité civile, d'exploitation et professionnelle prévues par l'article L.241-1 du code des assurances.
- Un relevé d'identité bancaire en cours de validité.
- Le cas échéant, la liste nominative des salariés étrangers employés par le candidat selon les modalités des articles D.8254-2 et L.5221-2 du Code du travail.

S'ils le souhaitent, les candidats pourront transmettre ces documents avec les pièces constitutives du dossier de candidature, sans que leur absence au stade de la candidature soit éliminatoire.

12. VOIES ET DELAIS DE RECOURS

Tout tiers peut, s'il le souhaite, introduire un référé précontractuel à l'encontre de la présente procédure, devant le Président du tribunal administratif, avant la signature du marché public.

En cas de décision de déclaration d'infructuosité ou de déclaration sans suite de la présente procédure, tout tiers peut, s'il le souhaite, exercer un recours pour excès de pouvoir à l'encontre de cette décision, devant le Tribunal administratif. Le juge doit être saisi dans un délai de deux mois à compter de la notification de ladite décision.

Pour obtenir des renseignements concernant l'introduction d'un recours, il est nécessaire de contacter le service suivant :

Greffe du Tribunal administratif de Montpellier

6, rue Pitot

34 063 MONTPELLIER cedex 2

Courriel : greffe.ta-montpellier@juradm.fr

Tel : 04 67 54 81 00

Fax : 04 67 54 81 56